

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Année 2007



I – INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE :

Le Territoire desservi pour la collecte des déchets est l'ensemble des 17 communes constituant la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu : Avenas, Les Ardillats, Beaujeu, Chénas, Chiroubles, Emeringes, Fleurie, Juliéna, Jullié, Lantignié, Marchampt, Quincié en Beaujolais, Régnié-Durette, Saint Didier sur Beaujeu, Vauxrenard, Vernay et Villié-Morgon.

B. ORDURES MENAGERES :

1. COLLECTE :

Nombre d'habitants : 11 602 habitants bénéficient de ce service en porte à porte.

Fréquence de collecte : Le nombre de collectes par semaine varie en fonction de la commune et de l'emplacement, afin de limiter la hausse des coûts, une réduction des fréquences et l'achat de conteneurs de regroupement ont été étudiés.

L'entreprise BERROD de BENY (01) effectue la collecte sur la base d'un marché annuel établi après appel d'offres, qui a été renégocié en 2007 ce qui a permis de limiter l'évolution du coût de ramassage.

En 2007, 2 895 tonnes de déchets ont été collectées (plus 12 tonnes).

2. TRAITEMENT :

Nos ordures ménagères sont incinérées aux fours de Villefranche.

Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu a adhéré au Syndicat Mixte basé à Villefranche s/s Saône (dénommé Syndicat Mixte Beaujolais Dombes, S.M.B.D. ou SYTRAIVAL). Ce syndicat assure le transport des déchets après ramassage.

C. COLLECTES SEPARATIVES :

1) LE VERRE :

Le verre collecté en 2007 par la S.A. Guérin, lieu-dit "Les Vollons" 42160 Andrézieux Bouthéon, représente 965 tonnes (plus 57 tonnes).

Le dépôt du verre par la population se fait par apport volontaire dans des bennes ou des conteneurs, qui sont implantés aux points recyclage ou dans d'autres lieux.

La fréquence de collecte se fait en fonction du temps habituel de remplissage, elle peut être augmentée à la demande des Mairies sur appel téléphonique à la CCRB.

La collecte du verre est gérée par le SMBD.

Traitement : le verre est récupéré pour la fabrication de bouteilles.

C.C.R.B.

2) PAPIERS, TEXTILES, JOURNAUX ET MAROQUINERIE :

Ces matériaux sont entreposés dans des locaux communaux et des locaux de particuliers quelques jours avant les dates de collecte.

Les collectes de papiers et journaux effectuées par "Relais", 18 rue Pierre Vaux 71100 Chalon-sur-Saône, représentent 194 tonnes (plus 26 tonnes).

Les tournées de collecte sont effectuées le dernier jeudi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre de chaque année.

Ce ramassage est payant depuis le 1^{er} janvier 2007.

Traitement : Le papier, les journaux, et les textiles collectés par "Relais" sont triés dans leur centre pour être recyclés en pâte à papier et plaques acoustiques.

Les textiles réutilisables sont revendus à prix modique aux populations défavorisées.

3) LES EMBALLAGES MENAGERS :

La collecte sélective des emballages ménagers a démarré le 1^{er} mars 1999 et est confiée à la société MOS.

Vingt cinq points recyclage (PR) sont installés et équipés de conteneurs à emballages ménagers et de conteneurs à verre.

En 2007, 99.64 tonnes d'emballages collectés, ont été recyclés (plus 5,83 tonnes).

Des caractérisations sont effectuées périodiquement pour connaître le contenu par matériau de notre collecte sélective. Le résultat est appliqué au tonnage provenant de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu; ceci explique les importants écarts de tonnage d'un matériau d'une année sur l'autre.

Traitement : Les emballages ménagers sont triés par MOS dans son centre de tri et acheminés vers les filières agréées par Eco-Emballages pour être recyclés.

4) DECHETTERIES :

En 2002, la Communauté de communes de la Région de Beaujeu s'est dotée de trois déchetteries qui se situent à Villié-Morgon, Juliéna et Saint Didier sur Beaujeu. Le règlement intérieur des déchetteries a été établi.

Elles sont ouvertes depuis le 1^{er} mars 2002.

En 2007, les quantités de déchets acceptés sont les suivantes :

| | TONNAGE 2006 | | | | TONNAGE 2007 | | | | Evolution % |
|---------------|---------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------------|-----------------|----------------|
| | Juliéna | Villié-Morgon | St Didier / Beaujeu | Total | Juliéna | Villié-Morgon | St Didier / Beaujeu | Total | |
| Encombrants | 219.85 | 365.00 | 455.48 | 1 040.33 | 211.26 | 361.90 | 432.34 | 1 005.50 | -3.35% |
| Ferraille | 73.80 | 121.02 | 144.26 | 339.08 | 56.16 | 92.30 | 104.30 | 252.76 | -25.46% |
| Bois | 75.71 | 134.14 | 144.48 | 354.33 | 79.00 | 132.82 | 156.34 | 368.16 | 3.90% |
| Déchets verts | 80.84 | 251.29 | 202.18 | 534.31 | 96.74 | 148.84 | 171.90 | 417.48 | -21.87% |
| Cartons | 38.60 | 99.88 | 108.02 | 246.50 | 47.24 | 95.76 | 106.12 | 249.12 | 1.06% |
| Gravats | 70.88 | 198.64 | 389.14 | 658.66 | 71.44 | 154.48 | 327.52 | 553.44 | -15.97% |
| Batteries | 3.42 | 0.00 | 5.32 | 8.74 | 0.88 | 1.00 | 1.37 | 3.25 | -62.82% |
| D.M.S | 3.23 | 5.09 | 4.28 | 12.60 | 4.15 | 5.87 | 5.66 | 15.68 | 24.43% |
| Total | 566.33 | 1 175.06 | 1 453.16 | 3 194.55 | 566.87 | 992.97 | 1 305.55 | 2 865.39 | -10.30% |

On note une baisse générale des volumes, due aux mesures de tri préalable qui ont été prises avec la mise en place de la collecte des D3E et l'interdiction faites aux paysagistes de déposer leurs déchets verts.

II – INDICATEURS FINANCIERS

A. DEPENSES :

C.C.R.B.

1. Modalités d'exploitation et coût du service de collecte des ordures ménagères :

Le marché a été renouvelé au 1^{er} juillet 2007 avec l'entreprise Berrod pour une durée de **1 an renouvelable 4 fois**.

Coût du service en 2007 : 202 810.02 € TTC (facturation du 01/01 au 31/12)

2. Modalités d'exploitation et coût du service de traitement des ordures ménagères :

La Communauté de Communes collecte les ordures qui sont ensuite transférées et incinérées au four d'incinération du SYTRAIVAL à Villefranche sur Saône, depuis le 1^{er} janvier 2002.

Coût du service en 2007 : 255 693.03 € TTC (facturation du 01/01 au 31/12)

Participation pour la construction des fours d'incinération de Villefranche-sur-Saône :

La Communauté de Communes de la Région de Beaujeu a versé, durant 4 ans, au Syndicat Mixte Beaujolais Dombes, une participation pour autofinancer la construction et la rénovation des fours d'incinération. Le coût de construction de cette usine a été de 35 millions d'euros. Sa capacité annuelle de traitement est de 80 000 tonnes, ce qui permet d'accepter les déchets de 230 000 habitants.

La CCRB adhère également au Sytraival pour :

Déchets inertes : 4.50 € / tonne HT

Tri emballages ménagers : 222.78 € / tonne HT

Encombrants : 53.20 € / tonne HT

Compost : 43.00 € / tonne HT

3. Modalités d'exploitation et coût de la collecte sélective :

Prestation effectuée par la société MOS pour un coût actuel de 33.61 € HT par levée de conteneurs (levée supplémentaire : 9.05 € HT). Coût du service en 2007 : 38 003.85 € TTC (facturation du 01/01 au 31/12 sans le traitement)

Le traitement a coûté en 2007 : 23 418.68 € TTC

La Communauté de communes verse à la Ligue contre le cancer 3,05 € par tonne de verre collecté, de la même façon que lorsque la C.C.R.B. organisait directement cette collecte sans passer par le S.M.B.D.

4. Collecte des journaux, magazines, vêtements : assurée gratuitement en 2006 par Relais, en 2007 le coût est de 10 550.00 € TTC par an.

5. Modalités d'exploitation et coût du service de gestion et exploitation de nos trois déchetteries :

La Communauté de Communes de la Région de Beaujeu assure directement le gardiennage et l'entretien depuis le 1^{er} mars 2004.

Coût du service en 2007 : 210 446.24 € TTC (comprenant les prestations d'enlèvement, de traitement et le gardiennage).

6. Traitement du verre : en 2007, le traitement du verre est payant pour 6.50 € H.T la tonne (1€ en 2005, gratuit avant) soit 5 714.22 € TTC.

B. RECETTES :

1. Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

C.C.R.B.

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la Communauté de Communes, elle sert aussi partiellement au financement des déchetteries.

Cette taxe est instituée au niveau communautaire depuis 1998.

Son taux, après fixation par le Conseil communautaire du produit à obtenir, est calculé par la direction des services fiscaux par rapport à la valeur locative des bâtiments, il fait l'objet d'une imposition particulière sur le foncier bâti.

Taux de la taxe en 2007 : voir rapport général page 10.

2. Soutien par Eco Emballages :

Suite à la signature du nouveau barème C avec Eco-Emballages, la Communauté de communes bénéficie de divers soutiens financiers liés notamment à la réalisation d'objectifs de collecte.

Au titre de l'année 2007, la Communauté de Communes a perçu 9 766.20 € qui se répartissent comme suit :

3. Intéressement sur les produits recyclés :

En 2007, 7 311.70 € au titre de l'intéressement pour la reprise des matériaux. Cette aide est reversée par le Sytraival car on ne traite plus directement avec les repreneurs.

Eco Emballages a versé 2 454.50 € au titre de l'aide à la collecte sélective.

5. Soutiens à la collecte sélective :

La mise en place de la collecte sélective fait bénéficier la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu d'un taux de TVA réduit à 5.5% sur l'ensemble des collectes et d'une aide annuelle au fonctionnement attribuée par le Conseil Général. Cette aide est de 28 206.47 € en 2007.